

La gestion intégrée des ressources du milieu forestier de la Capitale-Nationale, un défi majeur pour la région

Par l'Association forestière Québec métropolitain

Aussi étonnant que cela puisse paraître, 87 % du territoire de la région de la Capitale-Nationale est recouvert de forêt! Puisqu'elle constitue un élément important au niveau de l'équilibre environnemental, qu'elle permet la pratique d'activités sportives et de plein-air et que, bien sûr, elle est une ressource considérable au niveau économique, il est souhaitable de la gérer de façon à en retirer le maximum d'avantages dans le présent, tout en optimisant son rendement dans le futur.

La forêt jouant un rôle très important dans la protection de l'environnement, il importe de l'exploiter de façon durable et parfois de la protéger intégralement. Les 70 aires protégées de la Capitale-Nationale couvrent 1 539 km², soit environ 7,8 % du territoire, un chiffre qui se rapproche beaucoup de l'objectif provincial qui est de 8 %. À ce titre, la région compte trois parcs nationaux, soit ceux de la Jacques-Cartier, des Grands-Jardins et des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie.



Parc national de La Jacques-Cartier



Pourvoirie du Lac Croche, Charlevoix

Notons également que 93 % des terres publiques de la région sont soumises à une affectation territoriale au plan faunique, une caractéristique unique au Québec ! On y trouve, entre autres, deux réserves fauniques soit celle des Laurentides et celle de Portneuf, ainsi que 7 zecs et 21 pourvoiries. Ces divers types de découpages territoriaux, qui tiennent compte des besoins de la faune et de ses utilisateurs, doivent être pris en compte lors de la planification des opérations forestières. L'intégration des besoins de chacun constitue tout un défi d'aménagement !

Le développement durable du milieu forestier, en plus de la conservation, implique aussi le maintien des activités socio-économiques que les forêts procurent. La transformation du bois est un secteur très important de l'industrie manufacturière dans la région. En effet, un établissement manufacturier sur quatre dépend de l'industrie forestière et un emploi manufacturier sur trois dépend de la transformation du bois !

La Table de concertation sur le milieu forestier de la région de la Capitale-Nationale, qui est devenue récemment la Commission forestière régionale provisoire et qui est coordonnée par la Conférence régionale des élus, a d'ailleurs déterminé comme défi majeur pour la région : la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources et du développement durable du milieu forestier.

Sources :

Consultants forestiers DGR inc., Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale, Portrait du milieu forestier, région de la Capitale-Nationale, décembre 2004.

Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale, Synthèse des défis et enjeux associés au développement durable du milieu forestier, document de travail, décembre 2004